

Si l'on divise le solde général du par les caisses d'épargne à leurs déposants au 31 décembre 1868 par le nombre total des livrets en circulation à la même date, on obtient une moyenne générale de 321 fr. 19 par livret. Au 31 décembre 1867, la moyenne était de 309 fr. 31. Pour trouver une moyenne aussi forte, il faut remonter à l'année 1853, alors que la loi du 30 juin 1851, abaissant à 1,000 francs le maximum de chaque livret, commençait seulement à être exécutée.

Dans 62 départements, la moyenne par livret est supérieure à la moyenne générale. Le Nord, dont la moyenne est de 372 fr. 23 par livret, occupe le trente et unième rang dans ces 62 départements.

Dans le tableau indiquant les versements reçus pendant l'année par les 20 caisses d'épargne dont les opérations ont le plus d'importance, nous voyons figurer au troisième rang la ville de Lille avec un total de versements de 2,081,479-51 pour 1868 et de 1,860,260-42 pour 1867.

Dans les 20 caisses d'épargne dont le solde, au 31 décembre 1868, présente le chiffre le plus considérable, Lille figure au septième rang avec un solde de 6,838,766-16.

Le Journal officiel n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

La Chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 7 janvier, à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprendra les objets suivants :

- 1° Communication de la Chambre de commerce de Riga, concernant le commerce des lins ;
- 2° Rapport sur la législation des sucres ;
- 3° Questions adressées par la Commission permanente des valeurs ;
- 4° Objets divers.

Hier encore, petit marché à Lille. Il n'y avait que 1,240 hectolitres de blé à la Halle. Les ventes ont été fort lentes. Les blés de première qualité ont obtenu de 23 à 24 francs. Les autres qualités de 18 à 21. On n'a constaté aucun changement sur les prix de mercredi commercialement parlant.

La mercuriale donne une baisse de 25 c. (Propagateur).

Cette nuit, quatre jeunes garçons, dont le plus âgé n'a que 12 ans, ont été arrêtés sur la Grande-Place en sortant d'une boutique ambulante où ils avaient volé cinq douzaines de cravates.

On a écroué hier à la maison d'arrêt de Lille le nommé Meissole, domestique de ferme, prévenu de divers vols d'effets d'habillement dans le canton de Lannoy.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

## Variétés

M. EMILE OLLIVIER.

De tout notre personnel politique, M. Emile Ollivier est peut-être le seul homme dont le caractère et la physionomie soient complètement originaux et n'aient de parenté ni de ressemblance avec aucun autre.

Chez lui, tout est marqué d'une empreinte particulière et profonde. Ses qualités, comme ses défauts, lui sont exclusivement propres. Ses paroles et ses actes ont un cachet puissant de personnalité, si bien que nul ne saurait s'y méprendre. Ce qu'il dit, ce qu'il fait, est à lui, bien à lui, voulût-il s'en cacher, il ne tromperait personne.

Du reste, il n'y songe pas ; et c'est là le trait distinctif de sa nature d'avoir au plus haut degré le courage de son opinion et de ses actes. Il en a même plus que le courage, il en a la témérité.

Peu d'hommes ont été plus discutés, plus attaqués ; il semble que sa personne, sa pensée, sa conduite fussent être percées à jour. Eh bien ! il n'en est rien, et jamais peut-être personne ne fut moins connu, moins compris. Amis ou ennemis, tous ceux qui se sont attaqués à l'analyse de son caractère, l'ont vu et dépeint à travers la voile mouvant des événements, à travers les évolutions confuses d'une politique sans direction et sans logique. Parce que dans cette mêlée d'impulsions contraires et d'expédients variables dont le terrain se déplaçait à tout moment, parce que dans cette instabilité universelle des choses, sa position relative paraissait à chaque instant changée, ils l'ont cru mobile, changeant, complexe, « ondoyant et divers », comme ont dit les plus bienveillants de ses adversaires.

Cette illusion d'optique est de toutes la plus commune. Il n'est pas un voyageur qui ne l'éprouve et qui ne se demande si c'est bien lui qui marche ou si les arbres du chemin courent à sa rencontre. C'est en rappelant ces apparentes variétés d'attitude qu'un député disait, ces jours derniers, devant nous, un mot que nous avons trouvé aussi juste que spirituel.

— Décidément, disait un adversaire du nouveau premier ministre, M. Emile Ollivier passe son temps à tourner de gauche à droite. C'est une vraie girouette !

— Pardonnez-moi, répliqua le député. Mais vous oubliez une chose ; c'est que

ce n'est pas la girouette qui change, c'est le vent.

Le mot est sans doute renouvelé de Camille Desmoulins ; mais n'est-il pas toujours joli ?

M. Emile Ollivier n'a fait qu'un pas en sa vie ; un pas décisif, il est vrai, qui fut un changement de direction, l'entrée dans une voie nouvelle : ce fut le jour où, sortant de l'abstention, il prêta serment et entra au Corps Législatif. Ce fut sa rupture avec la politique farouche du regret éternel et de la résistance irréconciliable ; il eut le courage de dire tout haut ce que bien des gens pensaient tout bas, à savoir : Que la forme des gouvernements est indifférente, dès que leurs principes et leur action peuvent se transformer. Abandonnant la pensée de la Révolution violente, il entreprit le premier la révolution pacifique, légalement et pacifiquement accomplie ; il la formula le premier en ces termes : « La liberté sans la révolution. »

Entré dans cette voie, il n'en est sorti jamais ; à cette conception, dont il avait la conscience profonde, il a tout subordonné, tout sacrifié sans regret, sans hésitation : il s'est bravement compromis, jusqu'à perdre aux yeux du public le bénéfice de sa qualité dominante, l'honnêteté.

Oui ! cet homme à qui l'on a prodigué les noms de *traître* et *d'apostat*, cet homme dont on a voulu faire le type du « déserteur politique », cet homme possédait et pratique — jusqu'à la naïveté, jusqu'à la maladresse — la bonne foi scrupuleuse, l'inébranlable fermeté, l'énergie hautaine des convictions et la ténacité sans limite.

Il a ces qualités jusques à en faire des défauts. Sa bonne foi s'échappe par moment en équipées chevaleresques, voisines du donquichottisme ; sa probité puritaine a des éclats imprudents qui dépassent la roideur et touchent à la provocation ; sa fermeté côtoie l'obstination ; sa conviction, toujours en défense, le rend personnel.

Il est personnel ; c'est le reproche qu'on lui fait et non sans raison. Cela est inévitable ; on n'est pas un homme de quelque valeur, on n'a pas un caractère et un rôle au-dessus du vulgaire sans en avoir conscience. La preuve, c'est que toute individualité marquante s'appelle dans le langage politique : une personnalité.

Son apparence extérieure n'est point prévenante ; sa roideur déconcerte ; sa myopie le rend gauche et donne à son regard une expression sans douceur. Il est de ceux qu'il faut voir de près et connaître beaucoup pour les apprécier.

Au fond, rien n'est moins complexe que la nature de son esprit et de son caractère. Il est fait de deux choses : l'honnêteté, la générosité ; le jeu de ces deux passions explique l'homme tout entier, jusque dans ses moindres actes.

L'honnêteté le rend rigide ; la générosité se traduit en quelques faiblesses. Ses fautes politiques — et il en a commis beaucoup — dérivent de là. Ses calculs ont été parfois incompréhensibles, parce que, ne se guidant pas sur les motifs ordinaires des hommes politiques, il n'a pas su plier sa rigidité jusqu'aux limites permises de la souplesse. Ses défaillances mêmes, — et elles n'ont pas été rares, — ont eu pour cause l'excès — souvent puéril — de sa générosité.

Le courage, a dit un homme qui n'a pas été tendre pour M. Emile Ollivier, « le courage, cette première vertu de l'homme, est peut-être chez M. Emile Ollivier le plus supérieur encore au talent. » (Profits parlementaires. — M. L. de la Combe) (?)

Cela est vrai, cela est juste, et pour ma part, j'ai encore présent à l'esprit le discours qu'il fit il y a quatre ans, lors de l'interpellation des 45. La Chambre, hostile et méprisante, l'interrompait ; la droite le fatiguait de ses murmures ; la gauche de son dédain. Autour de lui, le petit noyau parlementaire le regardait d'un oeil soupçonneux, étonné de voir dans ses rangs un semblable allié. Lui, seul contre tous, au moment même de la défaite, affirmait l'avenir, le triomphe prochain, et ne faiblissait pas.

L'avenir lui a donné raison, et cela tellement que, malgré son peu de popularité, malgré l'hésitation de tous et la répulsion de quelques-uns, il est nécessairement aujourd'hui le pivot de la transformation de l'Empire. Il s'impose par la force des choses. Alors même qu'on ne voudrait pas de lui, — et il ne manque pas de gens qui s'en passeraient — il faut le subir.

Sera-t-il à la hauteur de sa situation ? Je le crois. Durera-t-il longtemps ? Je ne sais. Ses qualités lui sont à lui-même dangereuses. Il n'a pas cette mobilité merveilleuse qu'avait M. Rouher et qui lui permettait de fuir en se déplaçant, de céder en paraissant triompher ; il ne possède pas ce que l'autre possédait si bien : l'art de l'évasion. Aux moments dangereux, M. Rouher savait se faire insaisissable ; il trouvait l'issue, se dérobait, masquait sa retraite, et après avoir tout abandonné, pouvait dire encore : « Je n'ai jamais éprouvé d'échec. »

Si M. Emile Ollivier tombe, il tombera « tout d'une pièce ; » et s'il est frappé, j'affirme d'avance que ce sera en pleine poitrine.

Du reste, il a le droit de tomber à présent. Sa tâche est remplie, son œuvre

achevée, son ambition satisfaite. Je n'entends point l'ambition vulgaire, intéressée de l'homme qui « veut parvenir. » Celle-là, par orgueil et par conviction, M. Emile Ollivier s'en est toujours gardé. Ce n'est point pour lui-même qu'il a voulu le pouvoir : vingt fois il n'a tenu qu'à lui de le prendre et il l'a dédaigné. Ce qu'il voulait, c'est le triomphe de ses idées, de sa pensée. Il l'a obtenu. Qu'il demeure au ministère ou qu'il en sorte, cela n'a pas d'importance. Il a fait brèche au pouvoir personnel ; ses idées sont entrées avec lui dans le gouvernement ; elles y resteront après lui. Son rôle est rempli désormais.

Quant à lui, le danger commence. L'adversité, les attaques, la calomnie ne lui déplaisaient point. Il était fait pour les supporter ; c'était là le côté fort de son caractère. Le succès et la flatterie — deux inséparables peuvent, au contraire, le trouver en défaut. Il a peut-être les sentiments trop humains, peut-être aussi n'a-t-il pas assez ce que possèdent si bien, parmi les hommes de l'Empire, son premier ami, son dernier adversaire, je veux dire le mépris à dose suffisante de l'humanité politique.

Quoi qu'il fasse et malgré tout, sa rigidité l'expose à des choses dangereuses ; sa roideur amènera des froissements. Sa bonté, sa générosité foncière le disposent aux faiblesses. Il en aura ; cependant il serait téméraire de préjuger sa chute. L'honnêteté politique est encore — Dieu merci ! — une force avec laquelle il faut compter. C'a été le secret de l'enthousiasme que parfois M. Ollivier a trouvé sur son chemin. Ceux qui l'ont bien connu lui sont demeurés fidèles. On ne l'a point estimé, on ne l'a point haï à moitié. Je me souviens d'un fait qui le prouve :

En 1851, au moment où il venait de quitter sa préfecture, il parcourait son pays natal — le Var — faisant dans les villages de véritables conférences politiques. On le suivait d'un canton à l'autre ; il avait groupé autour de lui une foule qui l'accompagnait partout ; à un certain moment, il obtint de ses auditeurs un souscription suffisante pour construire une grande salle publique ; — elle existe encore. — Si bien que l'administration s'en alarma et la fit poursuivre devant le tribunal de Draguignan pour « avoir tenu un club. » Au jour de l'assignation, dix mille « témoins » se présentèrent. Lx justice s'en émut et renvoya la cause à quinzaine. A quinzaine, vingt mille témoins se présentèrent. M. Emile Ollivier fut acquitté.

Je ne sais si je me trompe, mais d'après le mouvement des esprits, d'après la tendance générale, que depuis plusieurs mois ont créés les fautes du gouvernement personnel et les ridicules exagérations des orateurs de barrières, on peut croire que les idées de M. Ollivier ont conquis la majorité raisonnable de la France ; et si, contre ses adversaires, il faisait appel au témoignage du pays, peut-être se présenterait-il plus de « témoins » qu'on ne pense. — JEAN DU VISTRE.

## Troppmann à la Roquette.

Troppmann occupe la cellule n° 1, où tant de grands criminels sont venus attendre l'heure fatale, où La Pommerais, entre autres, a passé les derniers instants de sa vie.

Quand la voiture cellulaire est entrée dans la cour de la prison, le greffier de la Roquette, M. Isambert, était sorti pour affaires, ce fut donc un commis-greffier, — un jeune Corse, qui était tout dernièrement encore employé au dépôt, — qu'incomba l'écrout du nouveau pensionnaire.

Cet employé avait suivi toute l'affaire du meurtrier de la famille Kinck ; il brûlait d'envie de le voir, et quand Troppmann fut introduit dans le greffe, une telle émotion le prit, que c'est avec un tremblement nerveux qu'il rédigea l'écrout. La dernière formalité était à peine remplie que le pauvre commis-greffier se trouva mal et qu'on dut lui prodiguer des soins pour le faire revenir.

Troppmann, lui, n'était pas ému le moins du monde ; son premier mouvement de faiblesse avait passé vite, et il plaisantait. Corieux contraste !

La cellule n° 1 sert chaque fois qu'un seul condamné à la peine capitale est envoyé à la Roquette, parce qu'elle est plus spacieuse, plus aérée que les autres et moins froide à cause de son exposition au midi.

Depuis qu'il occupe ce triste logis, en compagnie d'un gardien et d'un soldat, Troppmann n'a reçu que trois visites : celle de M. Bozérian, avocat à la Cour de Cassation, et celles de MM. Claude et Souvras.

M. Bozérian n'est resté que dix minutes environ près de son client, qui lui a demandé si son pourvoi avait chance d'être admis.

L'honorable avocat a répondu qu'il n'avait pu encore prendre connaissance du dossier, et a promis de revenir aujourd'hui.

Quelques secondes après, M. Souvras était introduit.

Troppmann, qu'on avait débarrassé de sa camisole de force, pour lui permettre d'écrire à M. Lachaud, était assis devant la table placée au dessous de la fenêtre. Devant lui, sur un des volumes ouverts du *Tour du Monde*, était la lettre qu'il venait de terminer et le fameux acrostiche que nous avons publié et qu'il avait fait de souvenir en mettant en tête : Ecrit le 8 décembre.

La lettre de M. Lachaud est ainsi conçue : Paris, 3 janvier 1870.

Monsieur Lachaud, 11, rue Bonaparte.

Veillez avoir la bonté de passer demain dans ma cellule si cela ne vous occasionne pas un trop grand dérangement.

Voire dévoué. J.-B. TROPDMANN.

A l'entrée de M. de Souvras, le prisonnier s'est levé et lui a offert une chaise tout comme s'il l'avait reçu chez lui. Troppmann était un peu pâle. Il portait le pantalon gris de la prison, une chemise de grosse toile et la capote d'infirmerie des détenus de la Roquette.

— Comment allez-vous Troppmann ? a dit M. Souvras.

— Très bien, a répondu le condamné avec le plus grand calme.

— Vous m'avez fait demander hier, vous voyez que je me suis empressé de venir.

Je vous en remercie, car ce que j'ai à vous dire ne souffre aucun retard. Il s'agit de ma tête.

Etrusquement, comme s'il eût craint que son visiteur pût supposer qu'il avait peur : — C'est pas que je craigne la mort. Leur condamnation à mort, ça me serait bien égal si je n'avais pas ma famille. Pour moi, j'aimerais mieux en finir de suite, car j'ai dit à M. Lachaud que si je devais rester quarante jours dans la camisole de force, je le priais de tâcher que je sois exécuté tout de suite.

En disant cela, le condamné tournait les yeux vers cette camisole, qui gisait momentanément sur le pied de son lit.

Puis il demanda des nouvelles de sa famille.

— Ma mère vit-elle encore ?

— Oui.

— C'est qu'on me disait aussi il y a quelques temps que ma sœur, qui est mariée en Suisse, existait, et cela n'était pas vrai.

— Votre sœur est morte à la suite de couches ?

— Et aussi à cause du chagrin.

Pendant cette conversation, qui eût dû le remuer jusqu'au fond de l'âme, cet homme étrange ne trouva pas une note émue.

Puis passant brusquement à un autre ordre d'idées :

— Je vous ai fait venir pour vous indiquer où vous trouveriez le portefeuille de Kinck, qui a une si grande importance pour moi, puisqu'il contient le nom de mes complices. Il prit alors une feuille de papier et dessina un plan indiquant la route à suivre pour aller de Cernay au pied de l'arbre où ce portefeuille, que Troppmann dit être en cuir noir, et qu'il a enveloppé dans un mouchoir à carreaux rouges, serait enterré à une profondeur de vingt centimètres.

M. Souvras, après lui avoir laissé achever son plan, a fait observer au prisonnier qu'il ferait mieux de diriger les noms de ses complices, et que certainement alors la justice ordonnerait de rechercher le portefeuille.

Troppmann a continué à prétendre qu'il ne pouvait faire cette révélation. Une fois encore il a semblé insinuer qu'une personne qui lui était fort chère serait compromise par des aveux complets.

L'entretien a duré vingt-cinq minutes environ sans amener d'autres résultats. A un moment, en apercevant l'acrostiche sur la table, M. Souvras lui demanda :

— C'est vous qui avez fait cela ?

— Oui, a répondu Troppmann, il faut bien passer le temps à quelque chose.

Et en disant cela son visage se crispa en un rictus étrange, qu'on eût pu prendre pour un sourire, mais qui de profil le rendait horrible.

Troppmann ne se plaint point du régime de la prison ; il n'a pas voulu manger autre chose que ce qu'on donne d'ordinaire aux condamnés à mort — deux repas gras et une ration de vin. Cependant il accepte de M. l'abbé Crozes des douceurs et particulièrement du café au lait pour son repas du matin. Le digne aumônier de la Roquette commence à être au mieux avec le prisonnier ; chaque jour celui-ci lui accorde une plus ample confiance, et c'est avec impatience qu'il attend maintenant ses visites quotidiennes.

Hier encore, M. Claude est retourné à la Roquette avec M. Souvras, et en présence des mêmes aveux que la veille et des mêmes réticences, il a conseillé à Troppmann d'écrire à M. le procureur général.

Cette idée a paru sourire au condamné, qui a vu là un moyen de se faire retirer une fois encore la camisole de force.

Que contiendra cette lettre ? C'est ce que l'on saura ce soir, car le prisonnier l'a rédigée ce matin.

HIPPOLYTE NAZET.

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux de cette après-midi :

« Visité hier par M. Claude, chef du service de la sûreté, Troppmann se serait montré très satisfait de le voir et aurait manifesté une grande confiance dans l'issue de son pourvoi en cassation. « On cassera tout cela, » aurait-il répété plusieurs fois. C'était là, on s'en souvient, les premières paroles qu'il avait prononcées le lendemain de sa condamnation. Il a remis au chef de la sûreté, au moment où celui-ci allait le quitter, une lettre cachetée adressée à M. le procureur général. Cette lettre, parvenue aujourd'hui à destination, contiendrait des révélations.

Troppmann n'est vu par aucune personne venant de l'extérieur, si ce n'est par les fonctionnaires de l'administration et par M. l'aumônier de la prison. »

## Dernières nouvelles.

### Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, jeudi 6 janvier.

Le Journal officiel a paru très tard ce matin. Il publie un tableau statistique démontrant que 92,411 personnes ont profité du décret d'amnistie du 14 août 1869.

Le Journal officiel contient en outre un décret daté du 5, nommant M. Chevreau préfet de la Seine, en remplacement de M. Haussmann, qui est relevé de ses fonctions.

Havre, jeudi 6 janvier, 2 h. 47.

La demande continue très bonne. Prix tendus pour le disponible et le livrable ; terme, 133. A ce prix, il y a acheteurs.

Liverpool, jeudi 6 janvier.

Le marché ouvre calme. Prix inchangés.

Dépêches communiquées par M. Bulteau Desbonnet.

Liverpool, jeudi 6 janvier.

Ventes probables, 12,000 balles. Marché très ferme. Bengale 8 1/8.

Havre, jeudi 6 janvier.

Ventes d'hier, 4,000 balles. Aujourd'hui, 25 tant Inde, raidissant ; New-York, 25 1/4.

Dépêches communiquées par le Cercle de l'Industrie.

Bourse de Paris

du 6 Janvier 1870.

Rente 3 p. 0/0 . . . . . 73.70

id. 4 1/2 p. 0/0 . . . . . 103.90

### ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

#### NAISSANCES.

2 janvier. — Heumel, Aurélie, au Pile. — Marcelin Marie, rue Neuve. — Beccart Rosalie, Fontenoy. — Wiemegerts Maria, Petit Beaumont.

2 — Desmettre Louis, fort Mulliez. — Olivier Raymond, rue Decrême. — Vanroyen Léonie, rue de Flandre. — Vandecastelle Valérie, cul de Four.

3. — Delplacque Albert, rue du moulin de Roubaix. — Lequesne Jean-Baptiste, rue de la Brasserie. — Dabatia Louis, rue de la Paix. — Germain Anatole, rue des Longues Haies. — Tavernier Florie, Fontenoy. — Lambert Marie, rue de la Longue Chemise.

— Dupuis Jules, à la caserne de la Gendarmerie. — Beaumont Elisa, route de Mouveaux. — Lessillon Eugène, route du moulin de Roubaix. — Delplac Isabelle, rue Saint-André. — Senart Désiré, rue Saint-Jean.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

2 janvier. — Vanmeller Joseph, terrassier, 46 ans, et Remy Hortense, journalière, 36 ans. — Lampe Léon, maître couvreur, 56 ans, et Hantson Sidonie, fêtière, 56 ans. — Devogel Jean, garçon brasseur, 32 ans, et Rissin Marie, cuisinière, 26 ans. — Delfosse Alphonse, tourneur en cuivre, 27 ans, et Dhedene Victoire, sans profession, 25 ans. — Daridier Camille, tisserand, 32 ans et Vanquethem Marie, ménagère, 37 ans. — Liélar Jean-Baptiste, tisserand, 25 ans, et Lefebvre Sophie, journalière, 31 ans. — Palatte Clément, filateur, 25 ans, et Ryo Sophie, sans profession, 29 ans. — Lamant Louis, sous-maître de filature, 47 ans, et Parent Séraphine, femme de chambre, 34 ans. — Prévot Jean, garçon boulanger, 25 ans, et Clelercq Stéphanie, journalière, 33 ans. — Capelle Jean, brigadier de douanes, 44 ans, et Carpeau Hriçande, sans profession, 31 ans. — Lesaffre Frédéric, tisserand, 31 ans, et Martin Sylvie, créant, 31 ans. — Lampe Severin, boucher, 37 ans, et Depretratte Renilde, cultivateur, 24 ans. — Bodart Oscar, fondeur en fer, 27 ans, et Hennion Palmyre, sage femme, 19 ans. — Henu Jean-Baptiste, entrepreneur de bâtiments, 36 ans, et Dendievel Philomène, cultivatrice, 36 ans.

#### DÉCÈS.

2 janvier. — Dhaumens Henri, 5 mois, Fontenoy. — Deschamps Henriette, 1 mois, fort Mulliez.

3 — Fales Fidèle, 5 mois, rue de Lille. — Picard Louis, 4 mois, rue de l'Époule. — Delmarle Marie, 2 mois, Fontenoy. — Wuytstoker Edouard, 7 mois, rue Saint-Maurice. — Peau Etienne, 9 jours, 3 Ponts. — Defru Anna, sans profession, 24 ans, rue d'Arcole. — Fournier Victor, 4 ans, rue de Lannoy. — Masquelier Louis, 29 ans, rue des Longues-Haies.

### COMMERCE.

Havre, mercredi 5 janvier. — Cotons. — On s'est remis aux achats hier soir, et l'on a fait entrer autres, des Oomra Overland embarquement janvier et février à 117 fr. — Aujourd'hui sur la nouvelle que les recettes faiblissaient sensiblement en Amérique, nous avons eu un mouvement actif d'affaires et tous les prix raidissent. Il faut voir le très ordinaire Louisiane à 138 fr., le low middling en débarquement au même prix.

Les cotons de l'Inde sont excessivement raides ; on a payé jurg à 121 fr. pour bons Oomra, 112 fr. 50 pour Cocmadah.

A livrer, les prix raidissent aussi. On a fait du George middling à 137 fr., du Louisiane ordinary à strict à 134 fr. 50, du good ordinary à 133 fr. du barely low middling à 136 fr., du fully low middling de 137 à 138 fr.

A terme, on a payé 133 fr. 50 pour Louisiane janvier ; 132 fr., puis 132 fr. 50 pour mois suivants ; et on les tient maintenant 133 fr.

Les ventes notées, à quatre heures vont à 3,514 b.